



:. ontario library association

Politiques et procédures de gouvernance

Titre de la politique : Code de conduite	
Numéro de la politique : G 2.2	Type de politique: Rôle du conseil d'administration
Date d'approbation : Novembre 2013, révisée mars 201	Date de révision : Tous les trois ans

INTRODUCTION :

L'Ontario Library Association est fière du perfectionnement professionnel qui a lieu chaque année lors de la super conférence de l'OLA et d'autres activités connexes. Notre force en matière de perfectionnement professionnel repose sur les membres dévoués de notre association qui poursuivent leur propre perfectionnement professionnel et partagent leurs connaissances et leur expertise avec l'ensemble de la communauté des bibliothèques.

L'OLA se consacre à offrir une expérience événementielle positive à tous les participants et attend de ces derniers, ainsi que des conférenciers, des exposants, des bénévoles et du personnel qu'ils fassent preuve de respect et de courtoisie lors de toutes les activités liées à la conférence. Nous valorisons les idées, les réflexions et les expressions, et nous apprécions la nouvelle pédagogie lors de la présentation des ateliers et des sessions. Le langage et les images discriminatoires ne sont acceptables dans aucun des lieux des activités, qu'il s'agisse de causeries, d'ateliers, de séances ou de toute activité communautaire, virtuels ou en présentiel.

*Conduite du code adapté de Code4Lib Creative Commons Conference Code

OBJECTIF :

Nous ne tolérons aucun harcèlement sous quelque forme que ce soit. Par harcèlement, nous entendons tout comportement qui menace une autre personne ou un autre groupe ou qui crée un environnement dangereux. Le comportement harcelant comprend, sans toutefois s'y limiter, les commentaires verbaux ou les expressions non verbales sur ou concernant les femmes, les personnes LGBTQI2S, les personnes racisées, les personnes handicapées, etc., et liés au genre, à l'identité de genre, à l'expression de genre, à l'orientation sexuelle, au handicap, à l'apparence physique, à la taille du corps, à la race, à l'identité culturelle, à l'âge, aux croyances religieuses, aux images sexuelles ou discriminatoires dans des espaces publics (y compris en ligne), à l'intimidation délibérée, au harcèlement criminel, aux photographies ou enregistrements harcelants, à la perturbation prolongée de conférences ou d'autres activités, au contact physique inapproprié et à l'attention sexuelle non désirée.

PROCÉDURES :

Chaque activité de l'OLA aura son comité du code de conduite désigné composé d'au moins deux bénévoles membres de l'OLA participant à l'activité et d'un membre du personnel de l'OLA. Les membres du comité seront identifiés à l'avance et lors d'activité au cas où un délégué devrait communiquer avec eux.

Si, à un moment quelconque, un présentateur, un invité, un délégué ou un visiteur estime avoir été harcelé ou encore que le présent code de conduite a été violé, il est important que cette personne le signale à un membre du comité du code de conduite.

Politiques connexes

- Procédures relatives au code de conduite de l'activité
- Modèle de rapport relatif au code de conduite de l'activité